EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2018-658
Objet : Diverses rues
Circulation alternée (par panneaux B15/C18)
Stationnement Interdit au droit du chantier

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8ème partie « signalisation temporaire »

Vu la demande présentée par l'entreprise SPI2C – 3 rue de la Métallurgie – 44472 Carquefou afin de procéder un hydrocurage, une inspection télévisée et des tests d'étanchéité,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a eu lieu dans diverses rues, d'alterner la circulation des véhicules et d'interdire le stationnement au droit du/des chantiers, à compter du mercredi 28 novembre 2018, à partir de 8 heures et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 3 jours),

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, la circulation des véhicules sera alternée par panneaux et le stationnement des véhicules sera interdit au droit du/des chantier(s), à compter du mercredi 28 novembre 2018, à partir de 8 heures et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 3 jours), dans les rues suivantes :

- Rue de Fleurimont
- Avenue de la Gare
- Rue des Douves
- Rue Thiers
- Rue du Maréchal Foch

ARTICLE 2 : L'entreprise SPI2C sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du/des chantier(s). Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 26 novembre 2018
Pour le Maire,
Michelle Chauvin
La Conseillère Municipale déléguée
à la Circulation et au Stationnement

MAIRIE DE REDON (Ille-et-Vilaine)

P/o. Le Directeur des Services Techniques
Christian Bourgeon